

CAFERUIS

FICHE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION

Désignation de la formation / Durée / Dates / Lieux

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale enregistré au RNCP – 36836

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2027

Certificateur : Ministère chargé de la Solidarité, Ministère de la Santé et de la Prévention

- Formation de 2 ans en alternance de novembre N à novembre N+2
- 400 heures de formation théorique en centre de formation
- 420 heures de formation pratique

- Le CAFERUIS est structuré en 4 blocs de compétences et peut être préparé :
 - soit dans une démarche de **certification globale**
 - soit dans une démarche d'acquisition **par bloc de compétences**.

- La formation se déroule à l'IRTS de Franche-Comté et dans divers lieux de formation pratique principalement sur le territoire Franc-Comtois.

Financements possibles

- Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
- Autofinancement
- Employeur – Plan de développement des compétences
- Employeur – Budget de fonctionnement - CPF
- Financement de la Branche Sanitaire, Sociale et Médico-Social (accord CDC/OPCO santé) via le CPF
- CPF de transition (ex CIF)
- Apprentissage

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances théoriques, les méthodes d'intervention pratiques et le positionnement professionnel d'encadrant-responsable d'une unité d'intervention sociale nécessaires à la validation des différentes épreuves constitutives du diplôme, dans le respect des compétences du référentiel du Caferuis.

Il aura pu appréhender/approfondir le milieu professionnel à travers son-ses stage-s et construire/consolider son positionnement professionnel de manager d'unité opérationnelle dans le champ social et médico-social.

Pré-requis pour accéder à la formation

Pour être admis en formation les candidats doivent remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- 1° Justifier d'un diplôme délivré par l'État visé à l'[article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles](#) classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- 2° Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;
- 3° Justifier d'un diplôme délivré par l'État ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;

4° Justifier d'un diplôme délivré par l'État visé par l'[article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles](#) classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet ». **Attention l'expérience professionnelle est une condition cumulative du 3° et 4° alinéas et doit être réalisée post diplôme.**

Aucun diplôme n'ouvre droit à des dispenses de certification. Des allègements sont possibles pour les titulaires d'un diplôme d'État du travail social comme indiqué ci-dessous. A l'issue de la démarche de positionnement le candidat peut avoir droit à des allègements qui ne dispensent en aucune manière des certifications.

Le parcours Post-VAE est ouvert par bloc de compétences.

Tableau d'allègements de formation au titre d'un diplôme d'État du travail social Annexe III de l'arrêté du 31/08/2022 relatif au Caferuis					
	DEASS *	DEES*	DECESF*	DEETS*	DEEJE*
Bloc 1 : Piloter l'activité d'une U.I.S	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
Bloc 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une U.I.S	/	/	/	Allègement	Allègement
Bloc 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une U.I.S	/	/	/	/	/
Bloc 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement

* Diplômes d'État d'Assistant de Service Social, d'Éducateur Spécialisé, de Conseiller en Économie Sociale et Familiale, d'Éducateur Technique Spécialisé, d'Éducateur de Jeune Enfant

Public concerné par la formation et effectif

Cette formation s'adresse à toute personne répondant aux prérequis et souhaitant exercer en tant qu'encadrant-responsable opérationnel de proximité d'une unité d'intervention sociale qui conjugue une dimension éthique et de responsabilité forte.

Le secteur d'emploi est le secteur social et médico-social privé non lucratif, secteur public ou privé lucratif et tend à s'étendre dans le champ l'Économie Sociale et Solidaire (Centres Sociaux, structure d'insertion professionnelle, etc).

Promotion de 25 apprenants maximum.

Modalités / délais d'accès ou d'inscription à la formation

L'admission en formation conduisant au Caferuis, à l'exception des candidats apprentis, fait l'objet d'une sélection sur dossier puis d'un entretien.

- **Constitution d'un dossier d'inscription sur le site de l'IRTS-FC** avec justificatifs de formation, diplômes, CV, etc et d'une note rédigée par le candidat qui sert de support à l'entretien (voir règlement de sélection et dossier sur le site IRTS-FC)
- **Entretien d'une durée de 30 minutes** destiné à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Il est conduit à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat.

Sélection en juin pour une rentrée en novembre.

Sont exemptés de sélection : les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage et les candidats en reprise de formation.

Programme de la formation

Cadre général de la formation commun à tous les candidats.

Les 400 heures de formation théorique se répartissent en 4 blocs de compétences :

Bloc 1 Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale – 150h

UF 1 La conduite de l'activité et la méthodologie Dossier technique BC1

UF 2 La personne et son entourage

UF 3 Le partenariat et le travail en réseau

UF Transverse : communication

Bloc 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale – 100h

UF1 Management

UF2 Gestion des ressources humaines

UF Transverse : communication

Bloc 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire de l'unité d'intervention sociale – 60h

UF1 Gestion administrative et logistique

UF2 Gestion budgétaire

Bloc 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service – 90h

UF1 Le projet

UF2 L'action publique et ses transformations

UF3 Veille professionnelle

Stage : à organiser par le stagiaire (1 ou 2 site-s) :

- Candidats en situation d'emploi dans le secteur social ou médico-social, possible au sein de l'organisation d'emploi du candidat sous réserve d'un service distinct et d'un public différent de celui où exerce le candidat.

- Candidats en fonction d'encadrement et responsable d'U.I.S : possible, le cas échéant, d'effectuer une partie de la formation pratique sur le poste occupé.

- Lieux de stage possibles : Tous les établissements et structures du secteur social et médico-social et les structures du champ de l'Économie Sociale et Solidaire sous réserve d'agrément par l'IRTS Site Qualifiant.

Personnalisation du parcours

- La durée de la formation et son contenu peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus par le candidat.

- Une **démarche de positionnement** s'organise en 3 temps **AVANT** l'entretien de sélection ou l'entrée en formation (apprentis) :

1. Entretien de positionnement du candidat,

2. Recueil de l'avis de la commission pédagogique,

3. Décision éventuelle d'allègement de l'IRTS-FC sur proposition de la commission d'admission.

- A l'issue de la démarche de positionnement, la volumétrie de chaque bloc de compétences est susceptible de modification en fonction du cadre légal des allègements, des acquis de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat.

- Les allègements de formation au titre d'un diplôme d'État du travail social (annexe III de l'arrêté du 31/08/2022 relatif au Caferuis en p 3) ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours professionnel du candidat.

Cadre du stage pour la certification globale

	Stage	Allègement possible
	420 heures	
Titulaires d'un diplôme du travail social classé au niveau 5 ou 6	La durée ne peut être réduite de plus 1/3.	Allègement max 140 heures Durée minimum 280 heures
Candidats en fonction d'encadrement dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale	La durée ne peut être réduite de plus de 50%	Allègement max 210 heures Durée minimum 210 heures

Cadre général pour la certification par bloc de compétences

	Formation théorique	Stage
Bloc 1 : Piloter l'activité d'une U.I.S	150 heures	175 heures minimum

Bloc 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une U.I.S	100 heures	105 heures minimum
Bloc 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une U.I.S	60 heures	aucun
Bloc 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service	90 heures	140 heures minimum

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens techniques :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

L'IRTS dispose :

- De salles de cours équipées d'internet et de vidéoprojecteurs
- D'une salle d'activité
- D'une plateforme Moodle d'apprentissage en ligne
- D'un Centre de Ressources Documentaires
- D'un espace d'information sur le vie apprenante consultable depuis WebAurion
- Espace restauration (mise à disposition de fours micro-ondes)

Modalités pédagogiques :

- Journées d'intégration
- Adaptation des parcours de formation : allègement et/ou dispense, bilan de positionnement, renforcement sur mesure, accompagnement du handicap
- Suivi individualisé
- Séances de formation théorique en présentiel avec support de cours diversifiés
- Interventions de professionnels et de personnes concernées
- Actions de formation sur sites
- Parcours de formation numériques synchrones et asynchrones
- Formation professionnelle en stage, suivi assuré par un tuteur de stage et un référent pédagogique
- Sessions communes (inter filière)
- Travaux dirigés en petits groupes : analyse de la pratique, accompagnement des dossiers de certification, méthodologie de recherche et analyse globale du champ médico-social.
- Guidance de mémoire
- Temps de promotion
- Médiations techniques et culturelles
- Mises en situation professionnelle et études de cas
- Journées d'étude, conférences, ciné-débat
- Mobilité internationale d'étude, de stage possible (en seconde année : 14 semaines)

Moyens d'encadrement

Les apprenants disposent d'un secrétariat dédié pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Ils sont encadrés par une responsable de la formation et des enseignants-référents de TD.

Une équipe au CRD soutient les apprenants dans leur recherche bibliographique crd@irts-fc.fr

Un travail régulier est mené avec les sites qualifiants et référents professionnels.

Un référent mobilité internationale, un référent handicap et un référent orientation sont à leur disposition dans le cadre de situations ou de projets .

Modalités de suivi et d'évaluation de la formation

Modalités de suivi

Feuilles de présence globales

Feuilles d'émargement individuelles à destination des organismes financeurs

Attestation de stage avec les heures réalisées (dans le livret de formation)

Modalités d'évaluation

La formation Caferuis compte 4 certifications qui valident chacune un bloc de compétences.

Il n'y a pas de contrôle continu dans la formation Caferuis.

Épreuve blanche/préparation des certifications

Pour le bloc 1 : entraînement à la soutenance du dossier technique en centre de formation

Pour le bloc 2 : 2 études de cas en centre de formation avec correction collective

Pour le bloc 3 : épreuve blanche réalisée à domicile + correction en centre de formation

Pour le bloc 4 : entraînement à la soutenance du mémoire en centre de formation.

Épreuves de rattrapage

Pour les blocs 1, 2 et 3 une épreuve de rattrapage est organisée par l'IRTS-FC. La note retenue pour la présentation au jury final est la meilleure note obtenue à la certification du bloc.

Validation de la formation

Diplôme du Ministère des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées
Chacun des blocs de compétences est validé séparément et sans compensation des notes. Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve de certification.

Les résultats obtenus aux épreuves de certification organisées par l'IRTS-FC sont portés au livret de formation.

A l'issue de la formation, l'IRTS-FC présente le candidat au diplôme ou à l'obtention de bloc de compétences en l'inscrivant auprès de la DREETS et en transmettant, dans le délai fixé, le livret de formation complété et le mémoire de pratique professionnelle.

Le jury composé conformément à l'article D.451-23 du code de l'action sociale et des familles établit la liste des candidats ayant validé un ou plusieurs blocs de compétences.

- le candidat ayant validé l'ensemble des blocs de compétences obtient le CAFERUIS
- le candidat inscrit dans une démarche globale de certification n'ayant pas validé les 4 blocs : le jury prend une décision de validation partielle du diplôme mentionnant les blocs de compétences certifiés.
- le candidat inscrit dans une démarche d'acquisition par bloc de compétences et ayant validé ces blocs se voit délivrer une attestation de compétences.

Les blocs de compétences sont acquis à titre définitif. Attention toutes les certifications professionnelles enregistrées au RNCP s'arrêtent au bout de 5 ans. France Compétences est chargée de réexaminer les contenus et la pertinence des certifications pour cette échéance.

	Épreuves de certification
Bloc 1 : Piloter l'activité d'une U.I.S	Épreuve organisée par l'IRTS-FC - rédaction individuelle d'un dossier technique qui analyse l'organisation et le fonctionnement d'une U.I.S en tenant compte du territoire, des politiques publiques et des besoins des personnes. Formule de préconisations pour améliorer le pilotage de l'activité. Structuration du dossier de 5 à 8 pages. - présentation orale individuelle d'un dossier technique
Bloc 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une U.I.S	Épreuve organisée par l'IRTS-FC - préparation pendant 45 min d'un sujet tiré au sort - présentation orale individuelle de l'analyse de la situation Analyse d'une situation professionnelle en management et en gestion RH, Présentation d'un diagnostic de la situation et de propositions d'action
Bloc 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une U.I.S	Épreuve organisée par l'IRTS-FC Rédaction d'une Note d'Aide à la Décision , à partir d'une étude de cas, des connaissances du candidat et de son expérience professionnelle. Le candidat établit un diagnostic et construit des propositions d'action dans les domaines de la gestion administrative, logistique et budgétaire à partir d'une consigne et d'un dossier au maximum de 20 pages. - 4 heures sur table
Bloc 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service	Épreuve organisée par la DREETS en centre d'examens - élaboration et soutenance d'un mémoire de pratique professionnelle (40 à 50 pages) : le candidat analyse sa contribution à l'élaboration du projet d'établissement ou de service et formule des préconisations dans la mise en œuvre du projet de l'unité. - soutenance individuelle de 40 minutes du mémoire de pratique professionnelle.

Débouchés à l'issue de la formation

Le Caferuis permet d'exercer à des postes d'encadrement intermédiaire dans le champ de l'action sociale et médico-sociale du secteur privé non lucratif, du secteur public ou privé lucratif.

Les secteurs traditionnels d'emploi sont la protection de l'enfance, l'inclusion sociale, l'insertion professionnelle, la lutte contre les exclusions, le handicap, le grand âge que ce soit avec de l'hébergement ou en milieu ordinaire (domicile).

Le champ l'Économie Sociale et Solidaire tend également à recruter ces diplômés.

Le Caferuis permet également une poursuite de formation vers le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS, niveau 7) ou le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES niveau 7).

Des allègements sont possibles en fonction de la démarche de positionnement ainsi qu'une dispense :

DEIS (arrêté du 2/08/2006) : Dispense du Domaine de Formation 3 communication, ressources humaines (DF), allègement total DF 2.1 politiques sociales, allègement de 50% sur l'UF1.1 du DF1 outils conceptuels et d'analyse.

CAFDES (arrêté du 28/08/22) : Dispense du bloc de compétence 1 et allègement-s possible-s sur les blocs 2, 3 et 4.

Contact

Responsable de formation

Recrutement en cours

Contactez le Directeur Délégué aux formations à l'Encadrement agostino.burruni@irts-fc.fr

Pour les financements, se renseigner auprès de :

Séverine CHAPOUTOT, **secrétaire pédagogique de la formation CAFERUIS**

severine.chapoutot@irts-fc.fr

Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap : referent.handicap@irts-fc.fr

Informations utiles

Taux de réussite au diplôme 2023 : 100% (7 présentés – 7 admis)

Taux de satisfaction à l'issue de la formation 100% (2 répondants)

Droits d'inscription : 175 euros pour l'année 2024-2025 si certification globale

Droits d'inscription : 50 euros par bloc pour l'année 2024-2025 si acquisition par bloc de compétences

Coût de la formation globale : 8 612 €

Coût Bloc 1 : 3 552 €

Coût Bloc 2 : 2 368 €

Coût Bloc 3 : 1 420,80 €

Coût Bloc 4 : 2 131,20 €

Frais CRD : caution de 70 euros

CVEC : 103 euros pour les apprenants étudiants et apprentis

Coût de la sélection : 170 €

L'IRTS propose la formation OASISS Handicap. OASISS Handicap est un dispositif qui favorise l'accès aux métiers des secteurs social et médico-social et de la santé des personnes en situation de handicap.

IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny - 25051 BESANÇON Cedex
03 81 41 61 00 - www.irts-fc.fr

MAJ – 08/11/2024